Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 18 (1900)

Heft: 74

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 74 XVIII. Jahrgang. Bern, Mittwoch, 28. Februar. 1900 Berne, Mercredi, 28 février. XVIIIme année. № 74

Zweites Blatt. Deuxième feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zürich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque Populaire de Lugano à Lugano.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau Tafers (Bezirk Sensel.

1900. 14. Februar. Inhaberin der Firma **Anna-Maria Vonlanthen** in Heitewyl, Gemeinde Düdingen, ist Anna-Maria Vonlanthen, geb. Gugler, Ehefrau des Peter, von St. Antoni, wohnhaft in Heitewyl. Natur des Geschäftes: Spezereihandlung. Geschäftslokal: Heitewyl.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1900. 22. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Compagnie de la Mine d'or d'Ata** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 23. Februar 1895, pag. 191) hat in der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 1899 ihre Statuten dahin abgeändert, dass der Sitz der Gesellschaft nach London verlegt wird. Die Firma ist daher in Basel erloschen.

23. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Marxer & Cie** in Basel (S. H. A. B. Nr. 312 vom 6. Oktober 1899, pag. 1257—58) ist durch Konkurs aufgelöst worden; die Firma wird infolgedessen von Amteswegen gestrichen.

23. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Handelsbank** in Basel (S. H. A. B. Nr. 47 vom 2. April 1883, pag. 360) erteilt an Gottlieb Suter, von Basel, und an Hermann Zimmermann, von Zürich, beide wohnhaft in Basel, vom 1. März 1900 an Kollektivprokura in dem Sinne, dass jeder derselben befugt sein soll, mit einem der andern Unterschriftsberechtigten zusammen für die Gesellschaft rechtsverbindlich zu zeichnen.

24. Februar. Die **Basler Milchgenossenschaft** in Basel, hat in der Generalversammlung vom 9. Februar 1900 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Aenderungen der im S. H. A. B. Nr. 271 vom 26. Dezember 1892, pag. 1100) publizierten Thatsachen getroffen: An Stelle der bisher vorgesehenen Real- oder Personal-Kaution hat jedes neu eintretende Mitglied ausser einem Eintrittsgeld von zweihundert Franken (Fr. 200) seinen Anteil an Inventar nach Massgabe der letzten Jahresrechnung und eine Mitgliedgarantie von eintausend Franken (Fr. 1000) einzuzahlen. In Abänderung der bisherigen bezüglichen Bestimmung hat jedes Mitglied an dem sich aus der Jahresrechnung ergebenden Reingewinn gleiches Anrecht. Die Organe der Genossenschaft sind: die jährlich zweimal, und zwar in der ersten Hälfte des Monats März und in der ersten Hälfte des Monats Juni in ordentlicher Weise einzuberufende Generalversammlung; der aus zwei Mitgliedern, nämlich dem Präsidenten und dem Kassier bestehende Vorstand, welche jederzeit wieder wählbar sind, und die Rechnungsrevisoren. Die übrigen Aenderungen in den Statuten berühren die im Schweiz. Handelsamtsblatt publizierten Thatsachen nicht.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Morges.

1900. 24 février. Dans son assemblée générale du 15 janvier 1900, la **Société de fromagerie de Vullierens**, association dont le siège est à Vullierens (F. o. s. du c. des 17 décembre 1890, nº 182, page 186, et 9 août 1898, nº 227, page 950), a procédé au renouvellement de son comité et a élu caissier Georges Moinat, à Vullierens. Les autres membres ont été confirmés dans leurs fonctions.

24 février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900, la **Jeune Helvétie de Morges**, société dont le siège est à Morges (F. o. s. du c. du 13 mai 1896, nº 133, page 549), a procédé au renouvellement de son comité et a élu président Georges Jaccoud, et secrétaire Arthur Delisle, les deux à Morges.

Bureau de Moudon.

24 février. Le chef de la maison **Théodore Bloch**, à Moudon (F. o. s. du c. du 21 février 1896, page 195, et 11 mars 1898, page 307), fait inscrire que son genre de commerce actuel est magasin d'étoffes.

24 février. Théodore, fils de Clément Bloch, et son fils, Isaac Bloch, les deux de Chabrey, domiciliés à Moudon, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **Théodore et Isaac Bloch**, une société en nom collectif qui a commencé le 15 février 1900. Genre d'affaires: Commerce de bestiaux.

24 février. La raison **Elise Cuénoud**, à Curtilles (F. o. s. du c. du 11 mai 1896, page 541), est radiée ensuite du décès de la titulaire.

Bureau de Vevey.

23 février. Le chef de la maison **F. Schutz**, à Vevey, est Fritz, fils de Bénédict Schutz, de Sumiswald (Berne), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Boucherie. Magasin: Rue d'Italie 44, à Vevey.

24 février. Sous la dénomination de **Société de Laiterie de Jongny**, il existe, à Jongny, une association qui a pour but la construction et l'aménagement d'un bâtiment destiné à la mise en commun du lait des vaches des sociétaires pour la vente en nature. Les statuts ont été adoptés par l'assemblée générale du 7 août 1899. La durée de la société est illimitée. Il pourra en tout temps être reçu de nouveaux membres de l'association. Pour être admis, il faut une décision de l'assemblée générale, prise au scrutin secret et à la majorité absolue du nombre total des sociétaires et payer la finance d'entrée fixée par la dite assemblée. Tant que la société n'aura pas voté sa dissolution tout sociétaire pourra se retirer à la fin d'un exercice annuel, moyennant une demande écrite, adressée au président au moins un mois à l'avance et ensuite de motifs reconnus valables par l'assemblée générale. Au cas où ces motifs ne seraient pas reconnus valables le sociétaire démissionnaire perd ses droits au fonds social et sa part aux bénéfices de l'année courante, tout en restant solidaire des pertes éventuelles; la qualité de sociétire se perd en outre par l'exclusion et par la faillite. Pour couvrir les frais d'installation d'ameublement et achat d'ustensiles servant à l'exploitation de la laiterie, il est versé par chaque sociétaire la somme de vingt francs qui constitue son droit de membre fondateur; les frais généraux pour l'exploitation annuelle de la laiterie seront payés par les sociétaires au prorata du lait apporté pendant l'année. Les sociétaires sont co-propriétaires des biens de la société et en cette qualité débiteurs collectifs et solidaires de toute les dettes qui pourraient être créées par la suite. En dehors des cas où la loi prescrit une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce les avis de l'association ont valablement lieu dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud. Les organes de l'association sont: l'assemblée générale et le comité, composé de trois membres et deux suppléants nommés chaque année par l'assemblée générale. Le président et le secrétaire signent tous les actes de la société et obligent seuls cette dernière par leurs signatures collectives vis-à-vis des tiers. Le comité est composé de: Victor Taverney, président; Alfred Taverney, secrétaire; Alois Taverney, caissier, les trois de Jongny, y domiciliés. Les suppléants sont: Frédéric Chaudet, de Corsier, et Emile Pasche, d'Oron-la-Ville, domiciliés à Jongny.

24 février. La **Société du Cercle de Marché**, à Vevey (F. o. s. du c. du 6 février 1889, nº 19, page 108), fait inscrire que dans sa séance du 12 janvier 1900 la commission s'est constituée en nommant: Maurice Couvreu, précédemment secrétaire, aux fonctions d'économe en remplacement de Etienne de Blonay, démissionnaire, et Théodore Hottinger, de La Tour-de-Peilz, y domicilié, aux fonctions de secrétaire.

24 février. La raison **Vve Serex-Grobet**, à Vevey (F. o. s. du c. du 31 octobre 1888, nº 116, page 882), est radiée ensuite de remise de commerce.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1900. 26 février. La raison **Rossetti frères**, à Colombier (F. o. s. du c. du 13 février 1895, nº 36, page 144), est radiée ensuite de dissolution d'entente entre parties.

26 février. Le chef de la maison **Pierre Rossetti, successeur de Charles Deagostini**, à Colombier, est Pierre Rossetti, de Arola, Novarre (Italie), domicilié à Colombier. Genre de commerce: Entrepreneur de maçonnerie. Bureaux: Avenue de la Gare.

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

22 février. La raison **L. Gygi**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 16 mai 1883, nº 71), est éteinte ensuite de cessation de commerce.

Genf — Genève — Ginevra

1900. 23 février. La raison **J. Pellet**, à Genève (F. o. s. du c. du 14 janvier 1892, nº 9, page 35), est radiée ensuite du décès du titulaire, survenu le 28 août 1899.

La maison est continuée depuis cette date, avec reprise de l'actif et passif sous la raison **Veuve Joseph Pellet**, à Genève, par la veuve du précédent, Madame Joseph Pellet, née Veuillet, d'origine française, domicilié à Genève. Genre d'affaires: Café-restaurant et logis à pied. Locaux: 21, Rue de la Pépinière.

23 février. La **Compagnie internationale du Gaz aérogène (système van Vriesland)** dont le siège est, à Genève a, dans son assemblée générale du 15 février 1900, modifiée ses statuts, en ce sens, que le capital social a été réduit à six cent cinquante mille francs (fr. 650,000), divisé en 6500 actions de 100 francs chacune, au porteur. Les autres points de la publication faite dans la F. o. s. du c. du 21 décembre 1898, nº 347, page 1444, n'ont pas subi de modifications.

24 février. Le chef de la maison **Frey Louis**, à Plainpalais, commencée le 1er février 1900, est Louis Frey, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Pension d'étrangers. Locaux: 16, Boulevard des Philosophes. (Ancien commerce Fritz Sutterlin.)

24 février. Les suivants: Lucien-Casimir Robert, et son frère, Eugène-Victor Robert, tous deux d'origine française, et domiciliés à St-Georges (Plainpalais), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **Robert frères, tailleurs**, une société en nom collectif qui a commencé le 25 septembre 1899. Genre d'affaires: Tailleurs pour hommes et dames. Locaux: 8 Corraterie.

24 février. La raison **H. Trembley**, à Genève (F. o. s. du c. du 9 avril et 26 juin 1883, nº 51 et 96, pages 396 et 772), est radiée ensuite du décès du titulaire survenu le 6 novembre 1899.

François-Joseph, dit Francis Trembley, fils du défunt, et sa sœur, Agnès Trembley, femme autorisée de Cyrille Girod, tous deux d'origine française et domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison **Trembley frère et sœur**, une société en nom collectif, qui a repris, dès le 6 novembre 1899, l'actif et le passif de l'ancienne maison. Genre d'affaires: Librairie-papeterie et impressions. Magasins: 4, Corraterie.

B. 40.

Compte de profits et pertes
de la Banque Populaire de Lugano à Lugano
pour l'exercice 1899.

(Sauf ratification statutaire.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		37,300	21	Appointements et gratifications des employés et des agents.
		1,380	20	Réparations et entretien du bâtiment de la banque.
		4,500	—	Location des bureaux de la banque.
		1,233	60	Chauffage et éclairage.
		3,849	61	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements etc.).
		5,753	64	Ports de lettres, dépêches, etc.
		56	—	Mobilier: Fournitures, entretien (amortissement).
56,067	91	1,994	65	Assurances et divers.
				II. Impôts.
		2,000	—	Impôt fédéral sur billets de banque.
		13,200	—	Impôt cantonal sur billets de banque (fr. 12,000. — 6 ‰ de l'émission et fr. 1200. — droit de garde).
		8,932	95	Autres impôts cantonaux.
26,749	55	2,616	60	Impôts communaux.
				III. Intérêts débiteurs.
				a. Sur engagements en compte courant.
		7,274	89	A compte de banques d'émission et correspondants.
		45,581	07	A comptes courants créanciers.
		83,367	55	A dépôts en caisse d'épargne.
				b. Sur engagements d'autre nature.
				Sur obligations: 32,859. 86 Intérêts et coupons payés. 28,799. 81 Intérêts et coupons échus, non perçus. 61,659. 67
173,993	97	37,770	46	28,889. 21 A déduire: Intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.
				IV. Pertes et amortissements.
		2,000	—	Sur effets escomptés sur la Suisse.
		1,000	—	„ comptes courants débiteurs.
		48,082	—	„ effets publics (moins-value).
		4,800	—	„ bâtiment de la banque.
56,882	—	1,000	—	Allocation au fond de bienfaisance et d'intérêt public.
				VI. Bénéfice net.
		1,860	56	Solde au 31 décembre 1898.
115,483	70	113,623	14	Bénéfice net de l'exercice 1899.
429,177	13			

Avoir — Produits

I. Produit du compte d'effets de change.						
Effets escomptés sur la Suisse:						
Intérêts perçus	59,547. 61					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	7,863. 65					
	67,411. 26					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	8,425. 35	58,985	91			
Effets sur l'étranger:						
Intérêts perçus	19,872. 40					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,838. 75					
	21,711. 15					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	4,159. 30	17,551	85			
Avances sur nantissements:						
Intérêts perçus	14,307. 80					
Réescompte de l'exercice précédent à 6 %	2,204. 25					
	16,512. 05					
A déduire: Réescompte au 31 décembre 1899 à 6 %	2,278. —	14,234	05	90,771	81	
II. Intérêts créanciers et commissions.						
a. Sur créances en compte courant.						
Des banques d'émission, correspondants et divers		21,027	25			
„ comptes courants débiteurs		170,824	85			
„ divers: Changes, commissions		17,954	27			
b. Sur autres créances et placements.						
D'effets publics:						
Bénéfice sur les cours des fonds publics propres	13,952. 50					
Intérêts perçus sur les fonds publics propres	76,521. 03					
Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899	13,921. 75					
	104,395. 28					
A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent	9,274. 40					
	95,120. 88					
Commissions, etc., sur l'achat et la vente de titres pour compte de tiers	1,895. 51	97,016	39	306,822	76	
III. Produit des immeubles.						
Du bâtiment de la banque		10,010	—			
D'autres propriétés foncières		740	—	10,750	—	
IV. Droits et indemnités.						
Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs				746	65	
V. Produits divers.						
Bénéfice sur billets de banque étrangers, agio et divers		13,373	92			
Divers		4,648	82	18,022	54	
VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.						
Sur comptes courants débiteurs		138	96			
Sur effets escomptés sur la Suisse		63	85	202	81	
VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.						
Report à nouveau				1,860	56	
				429,177	13	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque Populaire de Lugano pour l'exercice 1899.

Répartition du bénéfice, suivant art. 9, 10 et 29 des statuts *).

Le bénéfice net de l'exercice 1899 est de (y compris le solde de 1898)		fr. 115,483. 70
A déduire: Allocation au fonds de réserve extraordinaire montant déjà passé à compte de profits et pertes		„ 25,000. —
		fr. 90,483. 70
5 % dividende sur le capital versé de fr. 1,000,000. —	fr. 50,000. —	
8 % „ supplémentaire	„ 80,000. —	
Tantièmes au conseil d'administration, 10 % sur fr. 38,623. 14	„ 3,862. 30	
„ au directeur et aux employés, 10 % sur fr. 38,623. 14	„ 3,862. 30	
Report à nouveau	„ 2,759. 10	fr. 90,483. 70

*) Art. 9. L'assemblée des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut décider la création de fonds de réserve extraordinaires ou d'autres fonds avec des destinations spéciales.

Art. 10. Lorsque le fonds de réserve ordinaire arrive au 30 % du capital, et jusqu'au moment de devoir, cas échéant, le réintégrer, la quote-part des bénéfices et les autres revenus destinés à ce fonds, pourront être répartis comme dividende sur la proposition du conseil d'administration et délibération de l'assemblée des actionnaires à la majorité des ⅔ des voix.

Art. 29. L'exercice annuel finit le 31 décembre de chaque année. Sur le bénéfice net résultant du bilan après, cas échéant, les allocations spéciales aux fonds de réserve (art. 9), il sera premièrement réparti aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé.

L'excédant sera réparti de la manière suivante:

50 % dividende supplémentaire aux actionnaires.
30 % au fonds de réserve ordinaire.
10 % au conseil d'administration.
10 % au directeur et aux employés.

Lorsque le dividende total atteint 7 % du capital versé, le conseil d'administration pourra destiner une quote-part supérieure à 30 % au fonds de réserve ordinaire. Une proposition dans ce sens ne pourra être modifiée par l'assemblée des actionnaires qu'à une majorité des ⅔ des voix.

Les dividendes non encaissés après 5 ans deviendront propriété de la société et leur montant sera versé au fonds de réserve.

B. 40.

Bilan annuel
de la Banque Populaire de Lugano à Lugano
au 31 décembre 1899.

(Sauf ratification statutaire.)

Actif

				I. Caisse.
		800,000	—	Converture des billets en espèces ayant cours légal
		128,450	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.
		928,450	—	*Encaisse légale.*
		4,900	—	Propres billets (voir annexe n° 1).
		98,300	—	Billets des autres banques d'émission suisses.
1,071,098	10	39,448	10	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance. (Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		15,280	78	Effets sur la place non rentrés.
		31,773	90	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		489,878	46	Correspondants débiteurs.
		62,794	40	Comptes courants entre la banque principale et ses agences.
612,580	35	12,852	86	Divers : coupons, etc.
				III. Créances sur effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse :
				688,998. 99 échus dans les 30 jours.
				305,479. 54 „ entre 31 et 60 „
				194,077. 70 „ „ 61 et 90 „
		1,261,766	43	78,210. 20 „ après 90 „
				Effets sur l'étranger :
				176,079. 92 échus dans les 30 jours.
				122,445. — „ entre 31 et 60 „
				122,871. 70 „ „ 61 et 90 „
		487,333	07	65,936. 45 „ après 90 „
				Avances sur nantissement :
				51,500. — échus dans les 30 jours.
				236,000. — „ entre 61 et 90 „
2,061,599	50	312,500	—	25,000. — „ après 90 „
				IV. Autres créances à terme. (Disponibles après 8 jours.)
		2,001,190	50	Comptes courants débiteurs, avec crédit convert.
		1,583,974	30	Comptes courants débiteurs, avec crédit hypothécaire.
4,398,347	80	818,183	—	Reports.
				V. Placements à terme indéfini.
		27,300	—	Actions } (voir annexe n° 2).
		698,602	—	Obligations }
		725,902	—	*Effets publics.*
767,702	—	41,800	—	Propriétés foncières non destinées à l'usage de la banque.
				VI. Valeurs en nantissement.
1,358,800	—			Effets publics déposés à la caisse de consignation, en converture du 60 % de l'émission de billets de banque (voir annexe n° 2).
				VII. Placements fixes.
240,000	—			Immeuble à l'usage de la banque.
				VIII. Comptes d'ordre.
13,921	75			Prorata d'intérêts sur articles de l'actif.
10,523,549	50			

Passif

				I. Emission de billets.
1,995,100	—			Billets en circulation } (voir annexe n° 1)
4,900	—	2,000,000	—	Propres billets en caisse }
				II. Engagements à courte échéance. (Payables au plus tard dans les 8 jours.)
338	20			Banques d'émission suisses, comptes créanciers
1,168,055	54			Correspondants créanciers
862,395	50			Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
493,828	59			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
28,799	81			Intérêts et conpons échus et non encaissés
688	—			Dividendes non encaissés
7,724	60	2,561,320	24	Tantièmes
				III. Engagements sur effets de change.
		30,170	30	Traites et acceptations
				IV. Autres engagements à terme. (Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
1,083,598	49			Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)
2,806,604	31			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)
409,377	86			Obligations échues, ou dont le remboursement peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
683,658	05	4,483,238	71	Obligations dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine
				V. Comptes d'ordre.
10,000	—			Fonds de bienfaisance et d'utilité publique (y compris l'allocation de 1899)
14,862	65			Réescompte sur articles de l'actif
80,000	—	104,862	65	Bénéfice net à répartir pour l'année 1899
				VI. Fonds propres.
1,000,000	—			Capital versé
300,000	—			Fonds de réserve statutaire
41,198	50			Fonds de réserve supplémentaire (y compris l'allocation de 1899)
2,759	10	1,348,957	60	Report du solde de bénéfice pour l'année 1900
		10,523,549	50	

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.			
a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.			
3 % Canton de Berne	24,000	80	19,200
3 % „ „ Fribourg	6,000	80	4,800
3½ % „ „ „	50,000	90	45,000
3½ % „ „ Bâle-Ville	30,000	90	27,000
3½ % „ „ Lucerne	8,000	90	7,200
3½ % „ „ Neuchâtel	40,000	90	36,000
3½ % „ „ Soleure	30,000	90	27,000
3½ % „ „ Zurich 1897	109,000	90	98,100
3½ % „ „ „ 1894/96, remboursabl. en 1900	90,000	99	89,100
3¾ % „ „ St-Gall	14,000	95	13,300
3¾ % „ „ Zurich	20,000	95	19,000
3½ % Chemin de fer Jura-Berne-Lucerne	22,000	90	19,800
3½ % Banque cantonale de Zurich	50,000	95	47,500
3¾ % „ „ „ „	200,000	99	198,000
3¾ % „ „ „ Schaffhouse	50,000	99	49,500
3¾ % „ „ „ St-Gall	100,000	99	99,000
4 % „ „ „ Lucerne	50,000	99	49,500
5 % Rente Italienne	345,000	89	307,050
4 % Ville de Rome (or)	150,000	89	133,500
3 % Chemins de fer italiens	125,000	55	68,750
			1,358,800
b. En possession de la Banque.			
3 % Emprunt fédéral, chemins de fer	1,000	90	900
3 % Canton de Berne	500	80	400
3 % „ „ Fribourg	500	80	400
3½ % „ „ „	13,000	90	11,700
3½ % „ „ Bâle-Ville	11,000	90	9,900
3½ % „ „ Genève	6,000	90	5,400
3½ % „ „ Grisons	800	90	720
3½ % „ „ Tessin	28,500	90	25,650
3½ % „ „ Zurich 1897	500	90	450
3½ % „ „ „ 1894/95, remboursabl. en 1900	32,000	99	31,680
3¾ % „ „ „	1,000	95	950
4 % „ „ Genève	16,000	99	15,840
3½ % Ville de Bellinzona	2,000	90	1,800
3½ % „ „ Lucerne	4,000	90	3,600
3½ % „ „ Lugano	9,000	90	8,100
3½ % „ „ Zurich	21,500	90	19,350
4 % „ „ Winterthur	2,000	98	1,960
4 % Commune de la Chaux-de-Fonds	3,000	98	2,940
4 % „ „ Glubiasco	9,000	98	8,820
4 % Ville de Milan	35,800	85	30,430
Report			1,589,290

Désignation	Nominal	Cours	Somme
Report			1,589,290
4 % Ville de Rome	2,500	89	2,225
4 % „ „ Turin	8,500	85	7,225
5 % „ „ Naples	6,700	80	5,360
3½ % Chemin de fer St. Gothard	25,000	90	22,500
3½ % „ „ „ Jura-Berne-Lucerne	26,000	90	23,400
4 % „ „ „ Nord-Est 1898	4,500	98	4,410
4 % „ „ „ Union Suisse	500	98	490
4 % „ „ „ d'Appenzell	500	98	490
3 % „ „ „ Italiens	10,500	55	5,775
3 % „ „ „ Méridionaux	186,500	58	108,170
3 % „ „ „ Sardes A.	2,000	55	1,100
4 % „ „ „ Méditerranéc	97,000	89	86,380
5 % „ „ „ Cent. Toscane	3,000	89	2,670
6 % „ „ „ Mérid. Bons (or)	9,000	100	9,000
5 % Rente Italienne	77,300	89	68,797
5 % „ Autrichienne	5,000	100×200	10,000
4 % Crédit foncier Banque d'Italie	36,500	89	32,485
4½ % „ „ „ „	7,500	89	6,675
4 % „ „ Caisse d'épargne de Milan	22,000	89	19,580
3¾ % Banque hypothécaire suisse, Soleure	6,000	90	5,400
3¾ % „ cantonale tessinoise	7,500	99	7,425
4 % „ „ „	2,500	99	2,475
4 % „ de chemins de fer orientaux, Zurich	2,500	95	2,375
4 % „ Znr. Am. Trnst, Zurigo	2,000	95	1,900
4 % „ de chemins de fer de Zurich	18,000	95	17,100
4 % „ pour entreprises électriques, Zurigo	4,000	95	3,800
4 % „ d'Industries électriques, Bâle	1,000	95	950
2 % „ d'Etat à Fribourg, à lots	5,400	60	3,240
3½ % „ Belge des chemins de fer, Bruxelles	14,500	85	12,325
4 % Société générale immobilière de Rome	2,750	80	2,200
4½ % „ électrique Alta Italia, Turin	15,000	90	13,500
5 % Cal. Mortgage, Bonds I Hyp.	4,000	100×500	20,000
Titres divers			8,240
			2,056,902
II. Actions.	nominal		
Banque cantonale tessinoise	50 à fr. 200	160	8,000
Chemins de fer Méridionaux	10 à „ 500	600	6,000
Société générale immob., Rome	38 à „ 250	150	5,700
Chemin de fer du St. Gothard	5 à „ 500	600	3,000
Titres divers			4,600
Actions			27,300
Obligations			2,056,902
Total			2,084,202

Annexes n° 1, 3 et 4 voir page 302.

Annexes au bilan annuel de la Banque Populaire de Lugano au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899.

		Emission	En caisse	En circulation
15,000 billets de fr.	100 =	fr. 1,500,000	2,800	1,497,200
10,000 „ „ „	50 =	„ 500,000	2,100	497,900
25,000 billets		fr. 2,000,000	4,900	1,995,100

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les créanciers en compte courant peuvent disposer de leur avoir:
Jusqu'à fr. 2,000 à vue.
De fr. 2,001 à „ 5,000 à 5 jours de préavis.
„ „ 5,001 à „ 10,000 à 10 „ „ „
et des sommes supérieures, suivant entente spéciale.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 345 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 2,000	fr. 193,130. 70		
160 „ „ „ „ au-dessus „ „ 2,000 à fr. 2000 par compte	„ 320,000. —	fr.	513,130. 70
76 comptes avec un avoir de fr. 2000 à fr. 5000	fr. 97,264. 80		
84 „ „ „ „ au-dessus de „ 5000 à fr. 5000 par compte	„ 252,000. —	„	349,264. 80
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours		fr.	862,395. 50
c. 40 comptes avec un avoir de fr. 5000 à fr. 10,000	fr. 73,604. 80		
44 „ „ „ „ supérieur à fr. 10,000	„ 1,009,993. 69		
Remboursables après 8 jours		fr.	1,083,598. 49
		fr.	1,945,993. 99

Annexe n° 4. Dépots en caisse d'épargne.

Conditions de remboursement.

Les remboursements sont réglés par les dispositions suivantes:
Jusqu'a fr. 200 à vue.
De fr. 200 à „ 500 après 10 jours de préavis.
„ „ 500 à „ 1000 „ 20 „ „ „
„ „ 1000 à „ 2000 „ 60 „ „ „
„ „ 2000 à „ 3000 „ 90 „ „ „
et pour sommes supérieures, après 6 mois de préavis.

Toutefois, si l'état de la caisse le permet, la Banque pourra rembourser à vue, toute somme supérieure à celles susindiquées. Pendant le terme du préavis, on ne pourra éxiger ni dénoncer autre somme que celle préavisée.

Les dépôts en caisse d'épargne, se répartissent en:

a. 1305 déposants, avec un avoir au-dessous de fr. 200	fr.	86,323. 59
2035 „ „ „ „ au-dessus „ fr. 200 à fr. 200 par compte	„	407,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr.	493,323. 59
c. 2035 déposants, avec un avoir au-dessus de fr. 200, **remboursables après 8 jours**	fr.	2,306,604. 31
	fr.	2,799,927. 90

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.**

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.**

Basel. Steinacher & Rueff Antwerpen.

Telegramm-Adresse: **Spedition Basel.** **Spedition u. Kommission.** *Telegramm-Adresse:* **Spedition Anvers.**

Regelmässiger täglicher direkter **Sammeldienst** zu äusserst vorteilhaften Bedingungen bei coulantester Bedienung zwischen **Antwerpen** und **Basel** für Gütertransporte ab. Belgien, England, Amerika, Norddeutschland, Dänemark, Skandinavien, Russland etc. (Empfangnahme und Weiterbeförderung auf den Plätzen Antwerpen und Basel wird unter unserer persönlichen Leitung durch unser bestgeschultes, eigenes Personal besorgt.)

Eigener prompter **Sammelverkehr** ab **Hâvre** für Kaffee etc. Korrespondenten: die Herren **F. Puthet & Co.**, 188, Rue Victor Hugo, **Hâvre.** Billigste Preisnotierungen für Ausnahmetarifgüter ab **Amsterdam, Rotterdam, Hamburg** und **Bremen.**

Vorteilhafteste kontraktliche Uebereinkommen mit nur erstklassigen Gesellschaften für **Rheintransporte ab belgischen und holländischen Häfen.**

Verzollung, Verteilung und Formierung von Sammelwagen aus und nach allen Richtungen.

Billigste Réexpedition von Stückgütern aller Art. Sachgemässe und prompteste Behandlung von Gütern im Veredlungsverkehr. Lagerung.

Preisanfragen aus der Schweiz **(nach Basel erbeten)** werden umgehend beantwortet. (232)

Chemin de fer régional Tramelan-Tavannes

Assemblée générale ordinaire des actionnaires

le mercredi, 21 mars 1900, à 3 1/2 h. du soir
à l'Hôtel de la Poste,
à Tramelan-dessus.

Ordre du jour:
1° Rapport sur l'exercice de 1899.
2° Rapport des contrôleurs.
3° Application du produit net de 1899.
4° Nomination des contrôleurs.

Dès le 10 mars 1900, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des vérificateurs, seront à la disposition des actionnaires au bureau de l'administration, gare de Tramelan.

Messieurs les actionnaires justifieront de leurs droits de prendre part à l'assemblée, par le dépôt de leurs titres, au bureau de l'administration, dès le 5 mars 1900, et le jour de l'assemblée, au bureau siégeant à l'Hôtel de la Poste jusqu'à 3 1/2 heures du soir. Contre dépôt de ces titres, il sera délivré des cartes de légitimation, donnant droit au parcours gratuit sur la ligne, pendant la journée du 21 mars 1900.

Ces cartes sont personnelles et ne peuvent être transmises. (309)

Tramelan, le 24 février 1900.

Au nom du conseil d'administration,
Le président:
Léon Perrin.

Publikationen

von **F. Hügli,** Staatsbuchhalter, in **Bern.**
Neu: Buchhaltungsstudien Fr. 3. 60
Die Buchhaltungs-Systeme u. Buchhaltungs-Formen.
Ein Lehrbuch d. Buchhaltung » 10. —
geb. » 13. —
Die einfache Buchhaltung » 1. 60
Die doppelte Buchhaltung 2. Auflage » 2. —
Die konstante Buchhaltung » 2. 40
Auszeichnungen: Goldene Medaille auf der internationalen Ausstellung für Buchhaltung in Genua 1892. Ehren-Diplom (höchste Auszeichnung) Lyon 1895. Silberne Medaille an der Landesausstellung in Genf 1896. (302)
Verlag von K. J. Wyss in Bern.

Wer Vertreter u. Vertretungen

sucht, abonniere oder wende sich an den **Schweiz. Vermittler für Export und Import, Zürich II.** (279)
Probenummer gratis.

Commis.

Ein junger Mann, Deutschschweizer, 27 Jahre alt, militärfrei, umfangreiche Kenntnisse in der französischen Sprache besitzend, und auch alle vorkommenden Arbeiten der Buchhaltung kennend, **sucht** entsprechende Stelle, wenn möglich per sofort. Gute Zeugnisse zu Diensten. — Offerten sub **Z. K. 1410** an **Rudolf Mosse, Zürich.** (307)

Laufen a. d. Eyach
(Württemberg)

Forstpflanzen-Verkauf.

Unterzeichneter hat auf kommendes Frühjahr folgende Pflanzen zu verkaufen: (97)

500,000	Stück	4- u. 5jähr. verschulte Fichten,
300,000	»	2jähr. Fichtensämlinge,
200,000	»	schüttefreie Forchen,
20,000	»	3jähr. verschulte Weymutskiefern,
50,000	»	2jährige Sämlinge von Weymutskiefern,
5,000	»	3jähr. verschulte Douglasfichten,
20,000	»	3j. verschulte Lärchen,
50,000	»	2jähr. Lärchensämlinge,
20,000	»	4jähr. verschulte Ahorn, 1 bis 1,50 m,
20,000	»	4jähr. verschulte Eschen 50 bis 80 cm,
50,000	»	2jähr. Sämlinge Eschen,
30,000	»	3jähr. verschulte Erlen, 80 bis 160 cm,
20,000	»	2jähr. Sämlinge Erlen.

Grössere Quantum Buchen, Eichen, Linden, Ulmen, Pappeln, Weissdorn.

Sämtliche Pflanzen sind sehr schön bewurzelt und stockhaft. Muster und Preisliste gratis u. franko. Bestellungen wollen frühzeitig gemacht werden.

Jakob Schlegel, Pflanzschulen.

Portlandcement-Fabrik Laufen.

Die Herren Aktionäre der Portland-Cement-Fabrik Laufen werden hiemit zur

ordentlichen Generalversammlung

eingeladen auf

Donnerstag, den 8. März 1900, nachm. 3 Uhr,
im Stadtkasino in Basel.

Traktanden:
1) Vorlage der Jahresrechnung und des Berichts der Rechnungsrevisoren.
2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
3) Wahl der Revisoren pro 1900. (301)

Die auf die Jahresrechnung bezüglichen Belege, sowie der Bericht der Revisoren liegen bis und mit **Mittwoch, den 7. März** zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal in Laufen auf.

Laufen, den 26. Februar 1900.

Der Verwaltungsrat.

Die Blickensderfer Nr. 7 (neuestes Modell).

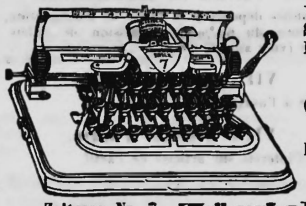

Vollkommenste Klaviatur-Maschine. **Sichtbare Schrift, Tabulator etc.** Feinste inländische Referenzen. **Auch auf Ratenzahlung** erhältlich.
Modell 7 (5 Kg) **Fr. 300.**
(19) » 5 (3 ») » **220.**
Wiederverkäufer Rabatt.
Kataloge durch den Alleinvertreter:
F. Seiler-Wethli,
Zeltweg Nr. 7, **Zürich.** — Telephon Nr. 2948.

Schweizerische Eisenbahnbank, Basel.

Die von der Generalversammlung auf

6 % = Fr. 30 per Aktie

festgesetzte **Dividende pro 1899** kann vom **1. März** an gegen Abgabe des **Coupon Nr. 4** bezogen werden
bei der **Gesellschaftskasse,** Aeschenvorstadt Nr. 16;
» » **Basler Handelsbank;**
» » **Eidg. Bank** (A. G.) in **Zürich** und deren **Comptoirs:**
» den Herren **Dreyfus Söhne & Cie;**
» » » **A. Sarasin & Cie.** (305)

Renommiertes grosses **Baugeschäft sucht** gewiegten Kaufmann zu baldigem Eintritt als **aktiven Teilhaber,** resp.

kaufmännischen Leiter

mit einer Einlage von **Fr. 75,000** bis **Fr. 100,000.**

Hohe Verzinsung und vollständige Sicherstellung durch I. Hypothek. — Offerten sub Chiffre **Z. Z. 600** befördert die Annoncen-Expedition **Rud. Mosse, Zürich.** (115)

Waagen

jeder Grösse, Tragkraft und Konstruktion, für alle Zwecke des Handels, der Industrie, des Verkehrs, der Landwirtschaft etc.

Eisenbahnwaggon-Waagen, Fuhrwerkswaagen, Viehwaagen, Schmalspurwaagen, Laufgewichts-, Decimal- u. s. w. Waagen, Registrierapparate.

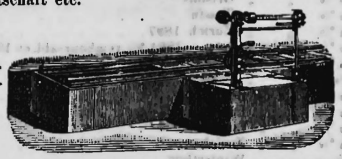

Billigste Preise.
Prospekte gratis und franko.

Ph. Jac. Schotthöfer, **Waagen- u. Maschinenfabrik, *Schifferstadt,*** Bahnhof, Pfalz.

Vertreter für die Schweiz: **E. Binkert-Siegwart,** Ingenieur, Karthausgasse Nr. 11, **Basel.** (128)

Buchdruckerei JENT & Co in Bern. — Imprimerie JENT & Cie à Berne.